



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 23 mars 2017

Délibération n° B 2017-13

Convention avec six SDIS de Bourgogne Franche-Comté et le SDIS de MOSELLE relative à la délégation de sapeurs-pompiers pour le défilé du 14 juillet 2017 à PARIS : approbation et autorisation de signature à donner au Président

Membres en exercice : 5
Présents : 4
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 20/2/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars, à quatorze heures et trente minutes, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni sur convocation de son Président Monsieur Clément PERNOT, et sous la présidence de Monsieur Bernard AMIENS, Premier Vice-Président, en application des dispositions de l'article L 1424-30 du CGCT.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Bernard AMIENS, François GODIN, Daniel BOURGEOIS.

Etait excusé : Monsieur Clément PERNOT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu l'arrêté de la zone de défense et de sécurité Est n° 2017-2 du 16 février 2017 portant constitution du 10^{ème} bataillon des sapeurs-pompiers de France ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-26 du 15 décembre 2016, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

L'Etat a sollicité la constitution d'une délégation de sapeurs-pompiers de Bourgogne Franche-Comté pour participer au défilé du 14 juillet 2017 à PARIS.

Le SDIS de Côte d'Or est le coordonnateur de l'opération.

Le SDIS de Moselle s'est joint au dispositif.

L'organisation, la coordination, l'harmonisation et le financement de l'opération ont nécessité un travail important, des moyens et un support juridique.

Ainsi vous trouverez en annexe le projet de convention élaboré à cet effet.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer, d'approuver cette convention et de m'autoriser à la signer.

DECISION N° B 2017-13 DU 23 MARS 2017

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention avec six SDIS de Bourgogne Franche-Comté et le SDIS de MOSELLE relative à la délégation de sapeurs-pompiers pour le défilé du 14 juillet 2017 à PARIS, ci-jointe, et autorise son Président à la signer.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 31 MARS 2017
Affiché le - 3 AVR. 2017
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 1er trimestre 2017

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT